



Population : 46,16 millions d'habitants
Superficie du Pays : 2,382 millions km²
Langues officielles : Arabe, Tamazigh

Année de création du Conseil : 1968

Année d'adhésion à l'UCESA : 1997

Contact : 03, Rue Hassane Ibn Naamane Les Vergers Bir Mourad Rais, Alger
Tel : +213 021 98 01 00 / 01 / 02
Email : contact@cnese.dz

Missions

Le Conseil National Economique, Social et Environnemental est une institution consultative, un cadre de dialogue, de concertation et de proposition, dans tous les domaines de la vie des citoyens et de la nation, il a pour mission notamment :

- La participation de la société civile à la concertation nationale sur les politiques de développement économique et social ;
- La permanence du dialogue et de la concertation entre les partenaires économiques et sociaux nationaux ;
- L'évaluation et l'étude des questions d'intérêt national dans les domaines de l'économiques, du social, de l'éducation, de la formation et de l'enseignement supérieur ;
- La formulation des propositions et des recommandations liées aux affaires publiques.

Organigramme

Le Conseil est composé de quatre organes :

- Le président,
- L'assemblée plénière,
- Le bureau,
- Les commissions permanentes

Le Conseil est doté de services administratifs et techniques, placés sous l'autorité du président du Conseil. L'administration du Conseil est dirigée par un secrétaire général.

Composition

- Le président du Conseil est : nommé par décret du chef d'Etat,
- Mandat du président : 3 ans, renouvelable sans limitation précise,
- Le nombre de vice-présidents siégeant au sein du Conseil : 1
- Le nombre de conseillers siégeant au sein du Conseil : 200
- Nomination du secrétaire général du Conseil : nommé par décret du chef d'Etat

Partenariats

Utilité des partenariats :

- accès à du financement : oui
- conduite de projets, d'actions communes : oui
- Organisation d'évènements conjoints : oui
- Partage de bonnes pratiques : oui
- Accès à des données scientifiques, des rapports d'experts : oui
- Dons de moyens techniques : logiciels, ordinateurs, serveurs : non

Les partenaires et affiliations actuels :

- L'Association Internationale des Conseils économiques, sociaux et institutions similaires (AICESIS),
- L'Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires d'Afrique (UCESA),
- L'Union des Conseils Economiques et Sociaux arabes (UAESCSI).

Président du Conseil Mohamed Boukhari 14 avril 2025 - ...

Expert en finances et en économie :

- Professeur d'enseignement supérieur et titulaire d'un Doctorat en économie ;
- Il a occupé plusieurs postes à responsabilité au sein de l'Etat, notamment celui de Conseiller auprès du Président de la République chargé des finances, des banques, du budget, des réserves de change, des marchés publics et des paiements internationaux ;
- Avant sa nomination, il occupait le poste de Ministre du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations.

Financement

Budget de l'Etat

Fonctionnement

Le conseil :

- A la capacité de s'auto-saisir sur les sujets de son choix,
- Peut être saisi par le chef de l'Etat.

Fréquence des réunion du conseil : une fois par trimestre

Existence d'un règlement intérieur : oui

Communication des décisions ou des activités au public :

- En publiant ses avis et travaux dans la presse écrite ;
- Sur le compte Facebook, X, du Conseil ;
- Sur le site internet du Conseil (https://www.cnese.dz/cnese-portal/publications/sessions_plenieres).

Consultation de la société

Consultation citoyenne organisée en présentiel (meeting, atelier, réunion)

- Edifice dédié pour ses bureaux : oui
- Site internet : oui
- Page Facebook : oui
- Compte Instagram : non
- Compte X : oui
- Intranet : Non
- Serveur sécurisé : oui
- Compte de messagerie officiel et privé : oui

Comités et commissions

Les commissions permanentes du CESE sont les suivantes :

- La commission des compétences, du capital humain et de la transformation numérique ;
- la commission de la concurrence, de la régulation et de l'économie mondiale ;
- La commission de la démographie, de la santé et des territoires ;
- La commission de l'environnement, de la transition énergétique et du développement durable ;
- La commission de la gouvernance financière et des politiques économiques ;
- La commission des processus démocratiques et de la participation citoyenne ;
- La commission des algériens établis à l'étranger.

Fréquence des réunions de ces commissions : deux à trois fois par mois

